

Compte rendu du conseil municipal du 31/08/2015

Présents : 12

Pouvoir : 2

absent sans procuration : 1

Début de séance : 21 heures.

Fin de séance : 22 heures 45

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 17/04/2015

Monsieur Le maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : 8 - délibération autorisant la signature de la convention avec l'association Lire et Faire Lire 31 à l'unanimité les Membres du Conseil municipal autorisent l'ajout de ce point

Ordre du jour :

1 – Décision Modificative N°1 – virement de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, afin de pallier à l'écart de 0.01 € dû aux arrondis sur l'article 1641 remboursements d'emprunt, il convient de procéder à un virement de crédits comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres mouvementés par la DM	244 601.99 €	0.01 €	0.01 €	244 601.99 €
Total chapitre 16	63 311.28 €			63 311.29 €
1641 Remboursements d'emprunts	63 311.28 €	0.00 €	0.01 €	63 311.29 €
Total chapitre 21	181 290.71 €			181 290.70 €
2112 terrains	22.790.71 €	0.01 €	0.00 €	22 790.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder à ces mouvements de crédit.

2 – Délibération autorisant le renouvellement de la convention avec la société Récapé

Comme chaque année, une nouvelle convention doit intervenir entre RECAPE SA fournisseur de la cantine et la commune de BEAUPUY. Elle s'appliquera à compter du 1^{er} septembre prochain.

Où l'exposé, après s'être consulté et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix du ticket de cantine aux familles à 3.11 €, pour l'année scolaire 2015/2016

- de fixer le prix du ticket de cantine pour les adultes à 4.85 €, pour l'année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3 – Délibération fixant le choix d'un fournisseur de prestations d'archivages

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que toute collectivité a le devoir d'entretenir et d'organiser les documents administratifs de la Commune par le biais de l'archivage.

Pour cela il convenait de faire appel à plusieurs entreprises dans le cadre d'une consultation

Suite à notre demande nous avons reçu plusieurs offres.

Ont répondu :

- Vectura Archivage
- Archives solutions
- Codexia

Après étude, il est apparu que la proposition pack « clé en main » de la société Archives solutions pour un montant de 5 916.00 TTC était celle qui répondait le mieux aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les devis, contrats et tous documents s'y référants.

4 – Délibération autorisant la signature d'une convention avec ERDF

Vu la demande de la société B.E.P. pour le compte d'ERDF relative à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il est demandé à la Commune de Beaupuy de signer une convention autorisant l'accès de certaines parcelles appartenant à la commune.

Ces parcelles sont :

- B679 Lageveligne
- B1064 Lageveligne

Après s'être concerté et avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ERDF et d'en accepter tous les termes.

5 – Délibération autorisant la signature de la convention avec l'animateur théâtre

Suite à la réforme des rythmes scolaires il a été décidé de mettre en place un atelier de théâtre animé par un intervenant. Cet animateur interviendra une fois par semaine pendant le temps périscolaire de l'année scolaire 2015/2016.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette nouvelle convention à compter du 1^{er} septembre 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

6 - Délibération autorisant la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmé

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Ville de Beaupuy s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité.

L'ADAP de la Ville de Beaupuy devra alors être déposé auprès du Préfet du département de la Haute Garonne avant le 27 septembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'engagement de la Ville de Beaupuy dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'Ad'AP et autorise Monsieur le Maire à signer les devis, contrats et tous documents s'y référants.

7 - Délibération adoptant le plan d'accessibilité de la voirie et de l'aménagement pour l'année 2015- 2016

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions de mise en accessibilité de la voirie

Le conseil municipal approuve le Schéma Directeur d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (SDAVE) et notamment la partie concernant la Commune de Beaupuy, approuve le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'espace Public (P.A.V.E.) pour l'année 2016 présenté dans le document annexé et décide qu'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'espace Public (P.A.V.E.) sera élaboré annuellement, lequel sera révisé et évalué chaque année. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8 – délibération autorisant la signature de la convention avec l'association Lire et Faire Lire31

Suite à la réforme des rythmes scolaires il a été décidé de mettre en place un atelier de lecture animé par l'Association « Lire et faire Lire 31 » par le biais de ses bénévoles.

Cette association interviendra plusieurs fois par semaine pendant le temps périscolaire de l'année scolaire 2015/2016

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette nouvelle convention à compter du 1^{er} Septembre 2015 et autorise Monsieur le Maire à la signer

Questions diverses

- travaux escaliers (salle polyvalente, écoles et escalier lotissement les tilleuls)
- Curage du fossé à Rivière Longue
- Passerelle RD 112
- Grille aux terrasses
- Escargot maternelle et divers travaux aux écoles (bancs...)
- Forum des associations
- Panneau affichage
- Mur des bacs à fleur (accident)

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.